

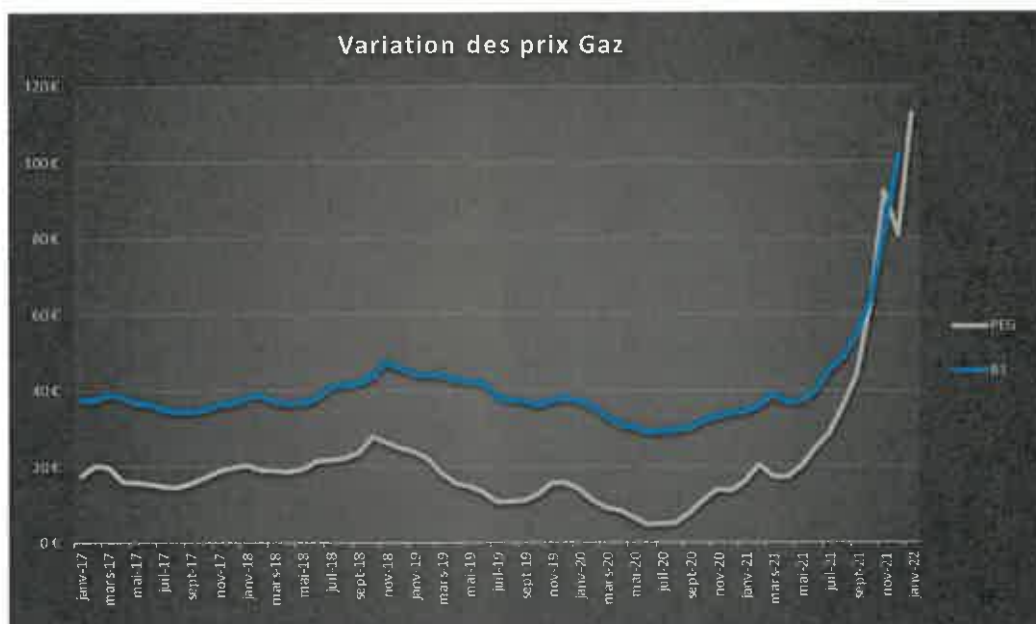
Saint Denis, le 22 décembre 2021

**Objet : Hausse du prix de l'Énergie – augmentation des acomptes P1**  
**Site : «Adresse» «CP» «Ville»**

Chers Clients,

Comme nous vous l'avons écrit dans notre courrier envoyé courant octobre 2021, le prix français de l'énergie, et plus particulièrement celui du gaz, a augmenté de plus de 100% entre janvier et décembre 2021. Le graphe ci-dessous vous permet de visualiser cette augmentation inédite. Cette dernière résulte de la hausse, historique, des prix du gaz sur le marché mondial qui se répercute sur les coûts d'approvisionnement des fournisseurs français. Plusieurs facteurs sont mis en avant par la Commission de la Régulation des prix de l'Énergie :

- le restockage de gaz en Europe après un hiver 2020-2021 très rude ayant appauvri nos réserves,
- la demande asiatique, qui limite les livraisons en Europe
- l'incapacité, "pour des raisons différentes", de la Norvège et la Russie, les deux principaux fournisseurs de la France et de l'Europe, d'augmenter leurs exportations.



Les acomptes P1, liés à la fourniture de gaz, que nous vous faisons parvenir tout au long de la saison de chauffe sont calculés sur la base des tarifs historiques. Ils ne sont plus, à date, en corrélation avec les prix du gaz que nous subissons mensuellement pour vous approvisionner en chaleur.

Nous souhaitons vous informer qu'à compter de janvier 2022, nous sommes contraints de doubler les acomptes P1 de votre contrat. Cette augmentation permettra de limiter et lisser la régularisation de votre décompte P1 intervenant à l'issue de la saison de chauffe fin juin 2022.

Nous espérons que les tarifs retrouveront une stabilité à la baisse, mais à date les prévisions ne vont pas dans ce sens. Nous ne manquerons de revenir vers vous à l'issue de la saison de chauffe 2021-2022 afin de réadapter les acomptes aux évolutions des indices 2022-2023.

Sachez que la bonne gestion de votre énergie reste notre sujet majeur de préoccupation et plus particulièrement cette saison. Toutes nos équipes sont mobilisées pour surveiller vos consommations quotidiennement.

Nous vous rappelons que nous pouvons à votre demande, ajuster la température ambiante contractuelle. Pour rappel, diminuer d'1°C représente environ 7% d'économies sur la consommation de gaz. Cette action reste à votre initiative afin de limiter la hausse de vos factures.

Nous vous incitons à redéfinir éventuellement à termes, la tarification à laquelle vous êtes actuellement rattachés, et adopter une tarification fixe qui a l'avantage de vous protéger des hausses pendant la durée de votre engagement.

Nos services gestion énergétique et commerciaux se tiennent à votre disposition afin de répondre à vos interrogations, et faire face ensemble à cette nouvelle crise.

Nous restons à vos côtés pour affronter ce nouvel hiver, et vous prions d'agréer, Chers Clients, Chers Partenaires, nos chaleureuses salutations.

Marie SOUPLET  
Présidente

